

# STATUT DU TECHNICIEN

## JDA DIJON ASSOCIATION – U18M :

Pénalité financière de 375 € pour entraîneur adjoint absent sur 1 match.

### Éléments du dossier :

- Pénalité financière : courrier de la CFT du 29 avril 2020 et non contestée.
- Pénalité enregistrée en comptabilité
- Lors de la relance des services financiers de la fédération : contestation de la pénalité par le club par le biais de la présidente du club JDA Dijon, Valérie GROSJEAN sur la forme du dossier (e-mail envoyé à une adresse e-mail non conforme)
- La CFT a fait les recherches : la pénalité a bien été envoyée à une adresse courriel erronée.

Proposition : Annulation exceptionnelle de cette pénalité.

## LFB :

Absence de contrat de travail pour deux entraîneurs adjoints (Tarbes et Roche Vendée) .